

Conduite et loi

Limite. Conduire un véhicule à moteur avec 3,5 ng/ml de THC ou plus dans le sérum sanguin est une infraction administrative (§ 24a StVG). Première infraction : 500 € et un mois d'interdiction de conduire, 1000 € avec de l'alcool. En période probatoire et avant 21 ans : aucun THC au volant (§ 24c StVG). Inapte à conduire : infraction pénale, quelle que soit la limite (§ 316 StGB). Indices d'abus ou infractions répétées : le service des permis peut ordonner un examen médico-psychologique (MPU) (§ 13a FeV).

Se sentir sobre ne suffit pas. Des altérations peuvent persister après l'effet ressenti. Les sociétés de psychologie et de médecine du trafic recommandent au minimum : 12 heures après avoir fumé ou vaporisé occasionnellement, 24 heures si la teneur est inconnue ou la quantité plus grande, plus de 24 heures après des produits comestibles, en général trois à cinq jours si l'on consomme plusieurs jours par semaine, plusieurs semaines si l'on consomme chaque jour. En cas de doute, laissez la voiture.

Les tests. Le test salivaire sert de dépistage, c'est la prise de sang qui compte. Dans l'urine, métabolites détectables environ trois jours après une prise unique, dix à 15 jours en cas de consommation quotidienne, plus de 30 jours en cas de forte consommation prolongée ; dans les cheveux, des mois.

Où la consommation est interdite. En présence de mineurs, dans les écoles, aires de jeux, établissements pour enfants et adolescents, installations sportives publiques et associations de culture, y compris à portée de vue (jusqu'à 100 mètres de l'entrée) ; dans les zones piétonnes de 7 h à 20 h (§ 5 KCanG). En NRW, consommer dans une zone d'interdiction coûte de 50 à 500 €, en présence de mineurs de 300 à 1000 €.

Possession et remise. Dès 18 ans, jusqu'à 25 grammes en déplacement, 50 grammes et trois plants à domicile (§ 3 KCanG), hors de portée des enfants (§ 10). Le cannabis d'une association de culture ne doit être remis à personne, même adulte (§ 19 Abs. 4).

À retenir

- Ne pas conduire après avoir consommé ; en cas de doute, attendre plus.
- Période probatoire et moins de 21 ans : zéro THC au volant.
- Ne rien remettre à d'autres, même gratuitement.

Sources : Loi sur la circulation routière (StVG), §§ 24a et 24c ; DGVP et DGVM (2024), délai avant de conduire après du cannabis ; loi sur le cannabis (KCanG).

En détail : csc.do/fr/prevention/connaissances/conduite-et-loi/ · Cannabis Social Club Dortmund e.V. · État : 28 septembre 2026 · Diffusion autorisée sans modification (CC BY-ND 4.0)



Module complet